

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE LASSERRE-PRADÈRE

1 place de la Mairie
31530 Lasserre-Pradère
05 61 86 61 46
mairie.lasserre-pradere@orange.fr
<https://www.mairie-lasserepradere.fr>

FONDATION



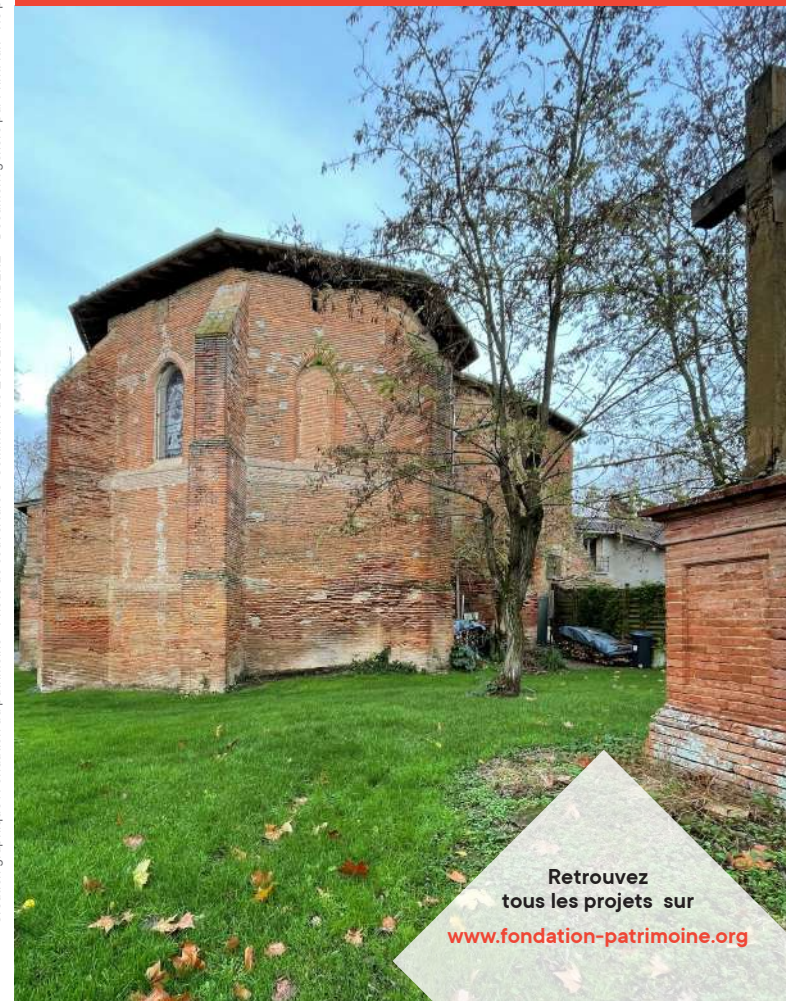
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'Eglise de LASSERRE-PRADÈRE

LASSERRE-PRADÈRE (31)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la sauvegarde de cette église !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Lasserre-Pradère est une commune rurale qui compte aujourd'hui plus de 1600 habitants.

Cette église aurait été construite entre 1534 et 1541 sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à Sainte Radegonde, dans le fort de Lasserre. Parmi les bienfaiteurs qui aidèrent par leurs dons à la construction, figure Maître Gabriel de Batarau, Prieur de la Douzaine du cloître de Saint Etienne.

Il s'agit d'une église de style gothique et son originalité, vue de l'extérieur, tient à son clocher octogonal qui confère à l'ensemble imposant, à la fois puissance et apaisement. Elle possède également un des plus beaux retables de style baroque de notre région, en bois de tilleul, doré, classé monument historique, et réalisé en 1705 par le sculpteur Gabriel Rossat. Cet édifice religieux renferme également une délicate sculpture en pierre polychrome qui peut s'apparenter à un bas-relief : une belle petite Pietà, colorée de rouge et de jaune, enchâssée dans un mur de la nef principale, datée autour du XIIIe siècle.

◆◆ LE PROJET DE RÉNOVATION

D'importantes dégradations causées par l'humidité et la présence de nuisibles imposent une rénovation indispensable de cette église pour préserver son intégrité aussi bien extérieure qu'intérieure.

Ce grand travail de nettoyage et de rénovation débutera dès 2023 et s'achèvera en 2025.

◆◆ LA MOBILISATION

Grâce à vos dons, les travaux pourront permettre une mise en sécurité de l'église, sa valorisation architecturale, et l'organisation de plusieurs événements culturels.

A l'époque cette église avait été construite grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs et aujourd'hui encore elle pourrait être rénovée grâce à cette même générosité: alors vous aussi, participez !

Montant des travaux	191 241 €
Objectif de collecte	31 391 €
Début des travaux	Juillet 2023

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune de Lasserre-Pradère



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'Eglise de LASSERRE-PRADÈRE

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88013

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'Eglise de LASSERRE-PRADÈRE

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre